

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

8, rue Joseph Moutin
38180 Seyssins

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association LEJS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 2 avril 2026.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La valorisation des moyens mis à disposition de votre association par la Ville de Seyssins, figurant au pied du compte de résultat et décrits en annexe, n'a pas pu être rapprochée des sommes déclarés par la Ville de Seyssins. Cette valorisation n'a pas fait l'objet de procédures d'audit.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles et méthodes comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, qu'elle n'était pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2025 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 2 mai 2026

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	7 129	7 129		328
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	13 559	12 022	1 537	1 984
	Autres immobilisations corporelles	118 391	90 250	28 141	33 354
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	25		25	25
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	229		229	419
	TOTAL (II)	139 332	109 401	29 931	36 110
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 908		2 908	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	81 131		81 131	78 039
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 077		1 077	1 053
	Charges constatées d'avance	8 161		8 161	5 425
	Valeurs mobilières de placement	50 619		50 619	50 619
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	169 322		169 322	168 528
	TOTAL (III)	313 218		313 218	303 663
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		452 550	109 401	343 149	339 773

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

229

419

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 710	6 710
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	116 523	116 523
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	48 287	36 899
	Excédent ou déficit de l'exercice	(5 221)	11 388
	Total des fonds propres (situation nette)	166 300	171 521
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	166 300	171 521
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	21 704	17 871
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	21 704	17 871
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	19 341	25 024
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 158	8 996
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	50 784	40 586
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 097	8 545
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	70 766	67 230
	Total des dettes	155 146	150 382
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	343 149	339 773
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 221,11)	11 388,03
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	155 146	150 382
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	12 465	12 423
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	497 174	470 471
	dont parrainages	805	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	188 000	189 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	37	10 886
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	8 140	8 477
Total des produits d'exploitation		705 817	691 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	209 009	199 170
	Aides financières	190	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 803	3 791
	Salaires	385 215	366 051
	Cotisations sociales	100 626	111 979
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 593	9 347
	Dotation aux provisions	3 833	787
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	639	801
Total des charges d'exploitation		713 908	691 925
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 091)	(668)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 091)	(668)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	4 251	5 180
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	4 251	5 180
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 381	1 624
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	1 381	1 624
RESULTAT FINANCIER		2 870	3 556
RESULTAT COURANT avant impôts		(5 221)	2 888
	Produits exceptionnels		8 500
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			8 500
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		710 068	704 938
TOTAL DES CHARGES		715 289	693 550
EXCEDENT ou DEFICIT		(5 221)	11 388
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	215 711	213 364
	Bénévolat		
	TOTAL	215 711	213 364
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	139 161	137 647
	Prestations	76 550	75 717
	Personnel bénévole		
	TOTAL	215 711	213 364

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **343 149 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **710 068 euros**
 - un total charges de **715 289 euros**
 - dégage un résultat de **-5 221 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LOISIRS ENFANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Péri scolaire

La commune de Seyssins a repris en régie directe l'organisation du péri scolaire depuis 09/2021. Cela a bien entendu impacté à la baisse les produits d'exploitation. Et cela a également conduit à une économie de charges salariales.

- Rémunération des dirigeants (article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Le montant total des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiqué, car cela reviendrait à fournir indirectement la rémunération individuelle du Directeur.

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement des comptes courants.

- Engagements en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et des charges sociales afférentes.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite évalué au 31/12/2025 s'élève à **21.7 k€**.

Les hypothèses de calcul de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- évolution des salaires : 1.5 %
- turn over moyen
- taux d'actualisation : 3.96 %

Indemnité de départ à la retraite (en €)

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 à 64 ans	1 à 5 ans	0
54 à 58 ans	6 à 10 ans	18 730
44 à 53 ans	11 à 20 ans	1 880
34 à 43 ans	21 à 30 ans	817
moins de 34 ans	plus de 30 ans	246
Total		21 704

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	7 129					7 129
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 129					7 129
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 559					13 559
	Instal., agencement, aménagement divers	5 472		1 509			6 981
	Matériel de transport	88 720					88 720
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 732		2 095		1 137	22 689
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 482		3 604		1 137	131 949
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	25					25
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	419				190	229
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	444				190	254
TOTAL		137 056		3 604		1 327	139 332

Amortissements

Etat exprimé en euros

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		6 801	328		7 129
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 801	328		7 129

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		11 575	447		12 022
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		5 472	149		5 621
	Matériel de transport		57 547	7 640		65 186
	Matériel de bureau, mobilier		19 551	1 029	1 137	19 443
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		94 144	9 265	1 137	102 272

TOTAL		100 945	9 593	1 137	109 401
--------------	--	----------------	--------------	--------------	----------------

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	17 871	3 833		21 704
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 871	3 833		21 704
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	37		37	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	37		37	
TOTAL GENERAL		17 909	3 833	37	21 704
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 833	37	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	229	229	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	81 131	81 131	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	600	600	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20	20	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	457	457	
	Charges constatées d'avance	8 161	8 161	
	TOTAL DES CREANCES	90 598	90 598	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	19 341	19 341		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 158	7 158		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	24 517	24 517		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 119	25 119		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 148	1 148		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	7 097	7 097		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	70 766	70 766		
	TOTAL DES DETTES	155 146	155 146		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 683			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	6 710				6 710
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	116 523				116 523
Autres réserves					
Report à nouveau	36 899	11 388			48 287
Excédent ou déficit de l'exercice	11 388	(11 388)		5 221	(5 221)
Situation nette	171 521			5 221	166 300
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	171 521			5 221	166 300

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		8 161	8 161
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 161

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		70 766	70 766
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			70 766

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature Commune de Seyssins	215 711	213 364
Bénévolat	215 711	213 364
Total	215 711	213 364
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Commune de Seyssins	139 161	137 647
Prestations Commune de Seyssins	139 161	137 647
- ces montants ont été fournis par les services municipaux de Seyssins -	76 550	75 717
Personnel bénévole	76 550	75 717
Total	215 711	213 364

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et La Ville de SEYSSINS :

- Montant des subventions octroyées au titre de 2025 : 188 000 € dont 188 000 € versés au 31/12/2025,
- Montant estimé par la ville de Seyssins de la mise à disposition gratuite de biens et des prestations en nature octroyés au titre de 2025 : 215 711 € (mise à disposition de personnel : 76 550 €, mise à disposition des locaux : 139 161 €).

Convention entre votre Association et l'Union d'Associations Seyssinoises (UAS) :

- Mise à disposition de personnel et de moyens par LEJS à l'UAS : montant pris en produits au titre de 2025 est de 1 708 €.

Fait à Grenoble, le 2 mai 2026

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI